

## PROCÈS-VERBAL

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022 à 20H00

Date de convocation : 29 juin 2022

Date d'affichage : 29 juin 2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Conseillers.

Étaient absents excusés : Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Pierrick BARON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

#### ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 16 juin 2022

#### Administration générale

- 1/Bilan annuel du service de conseil en énergie partager année 2021, présentée par Mme Geslot, chargée de mission, service collectivités et animations participatives
- 2/Etude Patrimoine en collaboration avec la SPL Tourisme de Fougères
- 3/Compte rendu de la commission ramassage scolaire du 22.06.2022
- 4/Déclaration d'intention d'aliéner ZK 204 P
- 5/Rapport annuel sur le prix et la qualité du service publique de l'assainissement collectif 2021
- 6/Smictom / Mise en œuvre de la redevance incitative

#### Marchés publics

- 7/Projet terrain intergénérationnel multisports : Conventionnement Terre de Jeux
- 8/Marché création cimetière n°2 avec préau d'accueil : Non application de la révision négative pour le lot n°1
- 9/Relais Intercommunal Parents-Assistants-Maternels (RIPAME)

#### Ressources humaines

- 10/Mise à jour du tableau des effectifs

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs :
  
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 16 juin 2022.  
Le compte-rendu est voté à l'unanimité des présents.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1/BILAN ANNUEL DU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGER ANNEE 2021, PRESENTEE PAR MME GESLOT, CHARGEE DE MISSION, SERVICE COLLECTIVITES ET ANIMATIONS PARTICIPATIVES

Franck BRYON, rapporteur

Mme Stéphanie GESLOT, chargée de mission, service collectivités, animations participatives auprès de l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères, a présenté le bilan annuel de l'année 2021 (Diaporama à l'appui).

### 2/ETUDE PATRIMOINE EN COLLABORATION AVEC LA SPL TOURISME DE FOUGERES

Denis CHOPIN, rapporteur

Le forum ouvert s'est tenu le 2 juillet dernier de 9h15 à 12h30.

Ce dernier a rassemblé une quarantaine d'acteurs et d'habitants de La Selle-en-Luitré et de tous les horizons. Celui-ci a fait émerger un certain nombre d'idées pour valoriser le patrimoine local.

### 3/COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION RAMASSAGE SCOLAIRE DU 22.06.2022

Franck BRYON, rapporteur

Participants réunion :

Florence GARCIES (Luitré)

Julien BONAMY (Luitré)

Franck Bryon

David Gilbert

#### ❖ Budget prévisionnel année scolaire 2022/2023

Dépenses annuelles		
Poste de dépense	Montant (€ TTC)	%
Investissement minibus sur 5 ans (40 000€/5 ans) <sup>1</sup>	8 000.00	25.87
Entretien annuel des véhicules et assurances	1 400.00	4.53
Carburant (100km/jour)	3 000.00	9.70
Nettoyage (1*semaine en hiver puis 1*2 semaines)	400.00	1.29
Personnel (10H par semaine*2 personnes : ramassage scolaire + navettes inter-sites)	16 475.61	53.28
Frais administratifs (10% des frais de personnel)	1 647.56	5.33
<b>Total</b>	<b>30 923.17</b>	<b>100.00</b>

Recettes annuelles		
Subvention investissement Fougères agglomération	4 000.00	12.94
Subvention fonctionnement Fougères agglomération	13 032.60	42.15
Abonnements parents (50€*25 enfants)	1 250.00	4.04
Participation Commune de La Selle en Luitré	6 320.29	20.49
Participation Commune de Luitré-Dompierre	6 320.29	20.49
<b>Total</b>	<b>30 923.17</b>	<b>100.00</b>

	Minibus 1	Minibus 2
Prix d'achat	18 000€	20 000€ (9000€)
TOTAL	38 000€ + CARTES GRISES	
KM SEPT 2022	50 000	22 000
KM / JOURS	43	64
KM/ AN	6 020	8 960

Subvention Fougères agglomération	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	0.87€/km * 107km/J
Estimation sur base coût km taxi	<b>13 032.60€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	40 000€/ 5 ans
Remboursement investissement sur 5 ans	<b>8 000.00€</b>

A noter :

- Entretien annuel des véhicules et assurances → 1400€ pour 2 minibus nous semble faible (coûts assurance en cas de location aux associations)
- Le budget est calculé sur 1 base de 25 enfants → à confirmer (actuellement plus 21 enfants que 25)
- La participation de la commune de La Selle En Luitré est inchangée
- Les coûts réels seront ajustés en fin d'année
- L'amortissement des minibus est réalisé sur 5 ans
- A ce jour, seul le minibus 1 est acheté 18000€. Le minibus 2 sera probablement acquis au mois de Septembre (20 000€)

❖ Convention de mise à disposition du minibus communal

Luitré a décidé de mettre à disposition les minibus aux associations à condition que le siège se trouve sur les communes du RPI

Mise à disposition moyennant 10 € par jour avec 1 rayon maximum de 200 km

Remarque de La selle En Luitré :

- Suivant article 11 de la convention, il est demandé 1 attestation d'assurance tous risques à la date de la location → ce qui veut dire que les minibus ne sont pas assurés par Luitré Dompierre pour les associations (à revoir)
- Etendre la mise à disposition pour le Bocage Football Club et le GJB et l'OCAS
  - Ok pour la mise à disposition après validation par les élus (maire de la Selle En Luitré ou Luitré Dompierre)
- Luitré Dompierre nous informe avoir réalisé des stickers « Luitré Dompierre » pour les minibus et nous propose d'apposer le logo « La Selle En Luitré » Réalisation faite chez « Personal'ise » à Javené.
  - Demande de prix faite par la commune de la Selle En Luitré, en attente du devis

A noter : Si besoin, La Selle en Luitré bénéficie du ramassage par les minibus suivant la demande des familles (pas de demande à ce jour)

#### **4/DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER ZK 204 P**

Denis CHOPIN, rapporteur

RAPPEL : Un droit de préemption urbain (DPU) est instauré sur le bourg de La Selle-en-Luitré (un autre DPU est également instauré sur la zone de l'Aumallerie au profit de Fougères Agglomération). Le DPU est un outil permettant à la commune si elle le souhaite de s'approprier un bien immeuble à l'occasion de sa cession par un tiers.

C'est pourquoi lors de chaque cession de bien immeuble situé dans la zone de DPU, les notaires interrogent les communes pour savoir si elles souhaitent activer ce droit. Cette interrogation se fait via l'envoi d'un formulaire nommé Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles Zk 204p, 12 B le hameau du coteau. Ces parcelles sont incluses dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

- DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **5/RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021**

Denis CHOPIN, rapporteur

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il donne des informations sur les conditions d'exploitation du service, les abonnés au nombre de 100 en 2021, la population desservie estimée à 250 habitants, le nombre de m<sup>3</sup> d'eau facturés sur la commune soit 7 777 m<sup>3</sup>, les indicateurs financiers par exemple : 21 489,68 € de redevance, le prix de l'assainissement collectif.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** du rapport modifié mis à la disposition du public.

#### **6/SMICTOM / MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE**

Nathalie BRILLARD, rédactrice

Voici un point d'étape (Diaporama à l'appui):

- le calendrier (rappel)
- les échanges Smictom/Commune, notamment les points problématiques de ramassage dans la commune
- l'appel à candidature pour l'apport volontaire des OM et déchets recyclables (retour en octobre 2022)

Une rencontre sera organisée avec Mme BRILLARD, Monsieur Le Maire et M. Frédéric HINOT, chargé de déploiement de la redevance incitative, afin de définir les modalités de cette mise en œuvre.

Le sujet sera abordé à nouveau au prochain conseil municipal.

## **MARCHES PUBLIQUES**

### **7/PROJET TERRAIN INTERGENERATIONNEL MULTISPORTS : CONVENTIONNEMENT TERRE DE JEUX**

Denis CHOPIN, rapporteur

#### **TERRE DE JEUX**

Le conventionnement inscrit à l'ordre du jour n'est plus d'actualité.

Dans le cadre de la journée olympique, le jeudi 23 juin 2022, les assistantes maternelles du RIPAME ont mis en scène les enfants de 0 à 3 ans en leur proposant des exercices sportifs adaptés. Ils ont même reçu des Médailles !

#### **LEADER FEADER**

Décision favorable en avis d'opportunité

Avant remise du compte-rendu officiel (qui demandera plusieurs semaines compte tenu de la nécessité de différentes validations), Mme JANVIER, chargée de mission, programme européen LEADER nous a informé que le projet SELL'PARC a reçu au Comité de programmation du 4 juillet 2022, un avis favorable d'opportunité.

Dans le contexte de la fin du programme LEADER, les crédits disponibles à la date du 4 juillet 2022 s'avèrent inférieurs aux besoins de financement de la collectivité.

Les membres du programme LEADER ont donc décidé :

1/D'attribuer à la collectivité sur la base du critère d'ordre d'arrivée de sa demande, le statut de dernier projet. SELL'PARC pourrait recevoir le solde disponible FEADER-LEADER **soit 51 890,15 €** (montant au 4 juillet 2022 tenant compte des examens d'autres projets à cette date).

2/ De faire bénéficier à la collectivité tous les éventuels reliquats ultérieurs qui pourraient intervenir et qui seront seulement connus à la phase 2 de programmation.

#### **IMPACT 2024**

En attente de réponse à ce jour

**8/MARCHE CREATION CIMETIERE N°2 AVEC PREAU D'ACCUEIL : NON APPLICATION DE LA REVISION NEGATIVE POUR LE LOT N°1**

Denis CHOPIN, rapporteur

LOT °01 VRD

SARL DAUGUET SERGE

4 RUE DES ROCHELETTES

35133 LECOUSSE

**RAPPEL MARCHE SARL DAUGUET**

Marché de base : 201 000 € HT

Avenant n°1 (sans les prix nouveaux) : -203.00 € HT

Montant de la transaction : - 8 000.00 € HT

Révisions : 7 450.08 € HT

**TOTAL HT : 200 247.08 € HT**

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la non application de la révision négative sur la transaction afin de finaliser le paiement du lot n°01.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** la non-application de la révision sur la transaction du lot n°1 SARL DAUGUET SERGE u marché création cimetière n°2 avec préau d'accueil
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**9/RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS-ASSISTANTS-MATERNELS (RIPAME)**

Franck bryon et Florence GELOIN, rapporteurs

Le 1<sup>er</sup> adjoint a sollicité l'entreprise Le Gout du Bois 73 c rue de Bretagne 35133 Beaucé, afin qu'il réalise des devis pour un renfort de charpente dans le cadre de l'aménagement de l'espace petite enfance au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

Objet	Montant HT
Les pannes seront réalisées en 75/195La panne sera reprise sur un lindier scellé contre la maçonnerie repris dans un boîtier en 75/200. Longueur de panne 3.6 L	480.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :**

- VALIDE** le devis de l'entreprise Le Gout du Bois 73 c rue de Bretagne 35 133 Beaucé pour les travaux de renfort charpente pour la somme de 480.00 € HT,
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Le 1<sup>er</sup> adjoint a sollicité l'entreprise SRTB 11 rue Gilles de Roberval ZA Beaugé 35 340 LIFFRE, afin qu'il réalise des devis pour un traitement insecticide curatif et préventif de la charpente dans le cadre de l'aménagement de l'espace petite enfance au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

Objet	Montant HT
Traitement insecticide curatif et préventif	3 415.44 €
Combles principaux : ensemble des bois apparents et accessibles de l'intérieur de la charpente en toiture soit 114.44 m <sup>2</sup> de bois	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :**

- VALIDE** le devis de l'entreprise SRTB 11 rue Gilles de Roberval ZA Beaugé 35 340 LIFFRE pour les travaux de renfort charpente pour la somme de 3 415.44 € HT,
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Des devis supplémentaires sont en cours de finalisation et de vérification :

**-Fournisseur « WEC SO » :**

. Lisse murale 10 patères en métal : à partir de 47,76 €

**-Fournisseur « FONTAINE PUERICULTURE » :**

Table à langer Kalinoo ERP modèle vertical

Profondeur totale ouverte 88 cm

Largeur 48 cm, épaisseur fermée 13 cm

Qté : 2 (une pour le RIPAME et une pour la salle Lancelot)

Tarif : 361 € TTC (prix actuel en promo 30 %), prix non remisé : 396 € TTC

**-Fournisseur « HYGIAL »**

Ces derniers seront probablement signés dans le cadre de la délégation de Monsieur Le Maire (moins de 4 000 € HT), afin de bénéficier des promotions en cours.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **10/MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Denis CHOPIN, rapporteur

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

**EMPLOIS PERMANENTS**

Grades ou emplois	Catégories	Nombre de postes	Postes pourvus	Type de temps
Rédacteur Principal de première classe  (délibération du 19/01/2021)	B	1	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe  (délibération du 25/04/2017)	C	1	1	Temps complet
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	

Grades ou emplois	Catégories	Nombre de postes	Postes pourvus	Type de temps
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe (délibération du 02/03/2017)	C	1	1	Temps complet
Adjoint technique territorial  (délibération 73/2017 du 21/11/2017)  (titularisation au 1 <sup>er</sup> janvier 2020)	C	1	0	Temps complet
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	

## EMPLOIS NON PERMANENTS

Grades ou emplois	Catégories	Nombre de postes	Postes pourvus	Type de temps
Adjoint technique territorial (délibération 63/2022 du 16/06/2022) Agent d'entretien	C	1	1	Temps non complet (4/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint technique (délibération 64/2022 du 16/06/2022)	C	1	1	Temps complet
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2022.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-**VALIDE** le tableau des effectifs,

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

### QUESTIONS DIVERSES

-Distribution des bulletins municipaux prévue normalement avant le week-end du 15 juillet 2022.

**Prochaines réunions :**

-Concours des maisons fleuries, le samedi 09/07/2022

-Classe 2 : le samedi 17/09/2022, salle Lancelot

-Journée du Patrimoine le dimanche 18/09/2022

**REGISTRE DES SIGNATURES**

<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
37	20/06/22	Finances	Devis BRAULT – Aménagement espace petite enfance – Electricité- 5 233.87 € TTC
38	20/06/22	Finances	Devis BRAULT – Aménagement espace petite enfance – Plomberie- 4 398.60 € TTC
39	20/06/21	Finances	Devis HELIOS – isolation de comble aménageable (rampants et 1 pignon) – RIPAME – 14 503.11 € TTC
40	20/06/22	Finances	Devis HELIOS – fourniture et pose en toiture d’un champignon de VMC – RIPAME- 119.48 € TTC
41	29/06/22	Marchés Publics	Publication Ouest France et La Chronique pour le projet terrain multisports intergénérationnel – 700.44 € TTC

La séance s’est levée à 22h15

D CHOPIN



F. GELOIN

